



Comité Social d'Administration Local

12 juin 2025

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier que se déroule ce CSAL, mais nous avons l'impression que toutes nos déclarations liminaires commencent ainsi depuis quelques mois, voire quelques années. Il est vrai que le contexte tant national qu'international est particulier, inhabituel, mais l'inhabituel semble donc devenir la norme. Pas une semaine, presque pas un jour sans qu'une actualité nous surprenne, nous choque, nous déstabilise.

A l'international, des génocides et conflits armés atroces avec un nombre incalculable de victimes... En France, un constat catastrophique : 330 000 SDF, 160 000 enfants battus chaque année, 1 féminicide tous les 3 jours, 9 millions de pauvres, 1 jeune sur 3 saute des repas, 100 000 tentatives de suicide par an, 200 000 jeunes déscolarisés par an, 81 000 détenus pour 60 000 places, 850 morts dans la rue en 2024, 400 plans de licenciements en cours dans l'industrie. Faut-il qu'on s'habitue à cela ? Est-ce ça désormais, la vie normale ? Que d'agitation, de provocation, un retour parfois à des pratiques qu'on croyait d'un autre âge, à du machisme, du masculinisme, de l'autoritarisme, du fascisme assumé, du racisme décomplexé. L'impression de se trouver dans un mauvais film...

En dernier navet, nous avons découvert le choix unilatéral de l'opérateur ALAN par le ministère ce 22 mai à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy concernant la protection sociale complémentaire -PSC- (santé et prévoyance) qui deviendra obligatoire pour toutes les agent·es dès le 1er janvier 2026.

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron tout en favorisant la marchandisation de la santé en fragilisant par tous moyens la sécurité sociale conquise en 1945. C'est une stratégie délibérée dite "cheval de troie" pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires, prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats. Depuis l'arrivée de la macronie à la présidence de la République, les agent·es de la DGFIP ont été dépossédé·es de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire.

Alors que ce ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains ou encore des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements.

Or, ALAN et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur équilibre financier la rémunération de leurs propriétaires que sont ses actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui leur assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes !

ALAN a cumulé 250 millions d'euros de pertes en sept ans, compensées par des levées de fonds sur les marchés financiers auprès de « sulfureux fonds de pensions anglo-saxon » qui voudront sans aucun doute récupérer leur mise un jour ou l'autre. On peut donc considérer que rafler le marché de la PSC de Bercy sauve provisoirement ALAN... ou lui permet de continuer à faire de la cavalerie. En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFIP, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agent-es en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraité-es, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Pour la CGT Finances publiques le choix de cet opérateur est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé.

Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour toutes et tous et particulièrement ceux des retraités-es. Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdant-es seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumise aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Le choix d'ALAN, par une notation que la CGT juge biaisée et fautive, est une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles comme les institutions de prévoyance paritaires.

La désignation sans vergogne d'une start tech comme Alan ne surprend pas venant de la macronie, mais on ne peut que redouter les conséquences économiques, sociales et sur la santé des agents de la DGFIP. Direction où le mal travail, la souffrance au travail sont institutionnalisés.

Pour la CGT Finances publiques, il est hors de question que ce contrat avec Alan soit signé par le ministère. Nous refusons de brader notre santé pour alimenter les marchés financiers et leurs actionnaires.

Les élus CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais

Amandine KOSLOWSKI

Titulaire

Jean Jérôme Lecomte

Expert